



Grand Paris Sud Est Avenir, une économie largement orientée vers des activités au service de ses habitants

Les établissements du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) génèrent une richesse économique annuelle de 5,7 milliards d'euros, dont la majeure partie provient des communes de Créteil et d'Alfortville. Ce territoire, au caractère résidentiel affirmé, occupe une place singulière au sein de la métropole du Grand Paris (MGP) en raison de la surreprésentation des établissements publics. GPSEA est toutefois un pôle d'emploi secondaire de la MGP, car six emplois sur dix sont pourvus par des actifs extérieurs, vivant pour la plupart dans des territoires proches. La richesse fiscale du territoire repose, pour l'essentiel, sur les taxes versées par les ménages, celles versées par les entreprises étant plutôt modérées.

Aurélie Casarotti, Michèle Debosque, Insee Île-de-France
Julien Blin, Claire Gsell, Céline Martin, Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est l'un des douze Établissements Publics Territoriaux (EPT) composant la métropole du Grand Paris (MGP), créée le 1^{er} janvier 2016. Il est composé de trois anciennes intercommunalités du Val-de-Marne (Plaine centrale du Val-de-Marne, Haut Val-de-Marne et Plateau Briard) et de Bonneuil-sur-Marne, soit au total seize communes (figure 1). GPSEA compte 310 000 habitants et 112 000 emplois en 2015, soit 4,4 % de la population et 2,9 % des emplois de la MGP. Ce territoire s'étend sur 100 km², allant des portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie. Il comporte donc à la fois des espaces urbains denses dans le nord, à l'image de Créteil, préfecture de 91 000 habitants regroupant près de la moitié des emplois du territoire, et des espaces plus ruraux dans l'est et le sud. Avec 83 emplois offerts pour 100 actifs résidents en emploi, GPSEA forme un territoire à dominante résidentielle.

Les ressources du territoire (*Définitions*) s'évaluent en cumulant les richesses produites par les entreprises présentes

sur son périmètre, les revenus perçus par les ménages résidents et les ressources de ses collectivités (figure 2). Dans cette

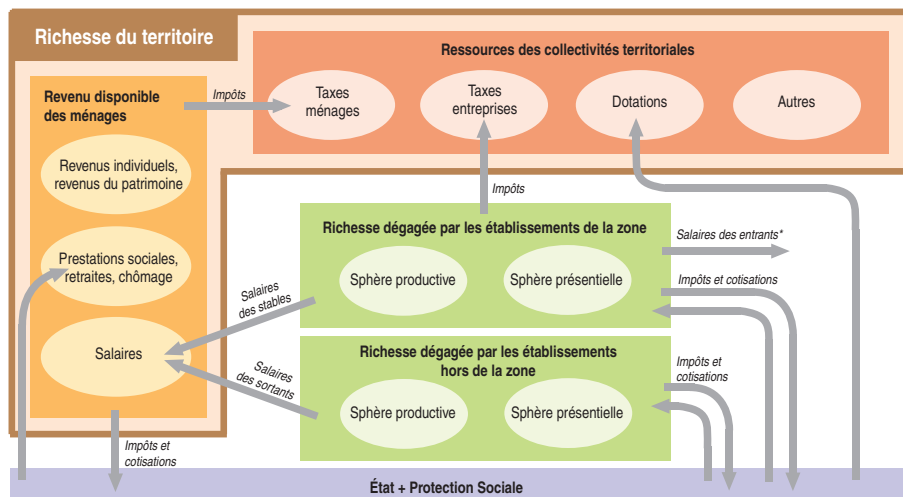
étude, cette richesse est comparée à celle d'autres territoires, tels que la MGP, mais aussi à un territoire de référence

1 GPSEA : un territoire au sud-est de la métropole du Grand Paris



2 La richesse du territoire et ses sources

Schéma synthétique des flux monétaires entre ménages, entreprises, collectivités territoriales et État



* Salaire des actifs travaillant dans le territoire mais résidant à l'extérieur.

ayant des caractéristiques économiques et démographiques proches de celles de GPSEA. Ce référentiel est composé d'un EPT, d'une intercommunalité francilienne et de quatre intercommunalités de province (*Pour comprendre*).

Prédominance des établissements publics dans la sphère présentielle

En 2014, les établissements de GPSEA dégagent une richesse économique de 5,7 milliards d'euros, soit 18 % de celle du département du Val-de-Marne et 2 % de celle de la MGP (*figure 3*). Cette richesse est portée à 58 % par les établissements des communes de Créteil et d'Alfortville.

Conséquence du caractère résidentiel du territoire, la sphère présentielle contribue fortement à la richesse dégagée par les établissements de GPSEA, à hauteur de 62 % contre 41 % pour la MGP (*figure 4*). Les établissements publics de la sphère présentielle occupent une place importante

à GPSEA : ils représentent 29 % de la richesse totale contre 21 % dans le référentiel et 12 % dans la MGP. Cette particularité s'explique en grande partie par la présence de nombreuses administrations publiques, en particulier à Créteil qui concentre à la fois des services de l'État et du Département. Les administrations représentent près de la moitié de la richesse dégagée par les établissements publics de la sphère présentielle de GPSEA contre le tiers pour la MGP (*figure 5*).

Les activités liées à la santé, en particulier les activités hospitalières, sont également bien représentées (Centre Hospitalier Universitaire Henri Mondor et Centre Hospitalier Intercommunal à Créteil et établissements hospitaliers à Limeil-Brévannes et à La Queue-en-Brie). Elles contribuent à 21 % de la richesse dégagée par les établissements publics de la sphère présentielle du territoire, contre 17 % dans le référentiel et 12 % seulement dans la MGP.

Un apport de la sphère productive plus modéré

En corollaire, la richesse dégagée par les établissements de la sphère productive est plutôt limitée (38 % dans GPSEA contre 60 % dans la MGP). Cette situation s'explique en partie par la géographie du territoire, constitué pour une part importante d'espaces naturels et forestiers. Les activités productives sont concentrées dans le nord-ouest, les zones d'activités économiques étant principalement implantées à Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie.

Le port de Bonneuil-sur-Marne, deuxième port francilien en nombre d'emplois, à égalité avec Nanterre, derrière Gennevilliers, est un site créateur de richesses : l'économie portuaire représente à la fois 30 % de la richesse dégagée et des emplois communaux. Le transport fluvial y occupe un rôle important dans la distribution de biens vers le cœur de la métropole (denrées alimentaires et matériaux de construction).

Au sein de la sphère productive, les activités de commerce sont les premières contributrices de richesse (12 % contre 10 % dans la MGP et 7 % dans le référentiel). L'importance des activités commerciales est notamment liée à l'implantation de grands établissements spécialisés dans la vente et la distribution de produits alimentaires (sites logistiques) ou non alimentaires (répartiteurs pharmaceutiques). D'autres secteurs d'activité contribuent à la richesse dégagée par les établissements de la sphère productive : il s'agit des activités de services administratifs, des autres industries manufacturières (verrière de Sucy-en-Brie) et de la

3 GPSEA, un territoire largement orienté vers l'économie présentielle au sein de la MGP

Indicateurs de richesse dans la métropole du Grand Paris et dans le référentiel

Territoires	Richesse dégagée (en milliers d'euros)	Part du territoire dans la richesse dégagée de la MGP (en %)	Part de la richesse dégagée par la sphère présentielle (en %)	Part de la richesse dégagée par les établissements publics (en %)	Revenu annuel médian par unité de consommation (en euros)	Potentiel fiscal par habitant (en euros)
GPSEA	5 720 800	2,0	62,4	28,7	21 300	1 040
Référentiel	28 283 600	-	62,7	21,1	20 200	880
Dont T9 - Grand Paris Grand Est	5 084 500	1,8	61,9	21,1	20 200	910
CA Val Paris	2 713 300	-	66,2	15,8	23 600	850
CA Tours plus	6 370 000	-	59,5	20,9	20 600	900
MD Grand Dijon	6 392 900	-	58,4	22,5	21 000	1 060
CU Perpignan	3 871 900	-	66,8	20,2	17 800	800
Nîmes métropole	3 851 000	-	69,5	23,6	18 200	730
Métropole du Grand Paris	290 044 300	100,0	40,5	12,1	22 000	1 600
Dont T1 - Paris	121 006 800	41,7	46,5	15,1	26 200	2 160
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	17 487 300	6,0	55,3	13,5	19 900	1 240
T10 - Paris Est Marne & Bois	11 246 700	3,9	39,6	14,0	25 100	1 090
France métropolitaine	1 243 158 500	-	49,4	14,5	20 400	950

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014 ; Insee, DADS 2014 fichier postes - Fichier économique enrichi (FEE) 2014 - Recensement de la population (base de données communales BDCOM 2016) ; DGCL, année fiscale 2014 ; DGFIP, Recensement des éléments d'imposition année fiscale 2014.

réparation et l'installation de machines d'équipements.

GPSEA, pôle d'emploi secondaire dans la MGP

Du fait du caractère plutôt résidentiel de GPSEA, les actifs résidents quittent fréquemment leur territoire pour aller travailler : c'est le cas de deux actifs en emploi sur trois. Ils se déplacent avant tout à Paris (36 %) ou dans un autre territoire du Val-de-Marne (30 %), puis dans les Hauts-de-Seine (10 %) et enfin en Seine-Saint-Denis (9 %). Les actifs sortants tirent à la hausse les salaires des résidents vers la moyenne de la MGP, ceux des stables, vivant et travaillant dans GPSEA, étant plus faibles (15,8 €/h pour les actifs travaillant à Paris contre 12,9 €/h pour les actifs stables). Les sortants représentent une masse salariale de 2,6 milliards d'euros, provenant pour 82 % de la MGP, dont plus du tiers de Paris (figure 6). Ces écarts s'expliquent notamment par le fait que la proportion de cadres est trois fois plus élevée parmi les actifs sortants que parmi les actifs stables (respectivement 17 % et 5 %). La part des cadres est également deux fois plus élevée parmi les navetteurs entrants que parmi les stables. D'ailleurs, 70 % des emplois des cadres de GPSEA sont pourvus par des actifs non résidents. Dans GPSEA, six emplois sur dix sont occupés par des actifs résidant en dehors du territoire (64 300 navetteurs entrants). Ils viennent principalement du reste du Val-de-Marne (38 %) et notamment du T10 (Paris Est Marne & Bois, 22 %), de la Seine-et-Marne (20 %) et de l'Essonne (13 %). Ces flux entrants traduisent une certaine attractivité économique pour les actifs vivant dans les territoires proches, positionnant

GPSEA comme un des pôles d'emploi secondaires de la MGP. La masse salariale perçue par les actifs entrants s'élève à 2,2 milliards d'euros.

Quatre emplois sur dix sont pourvus par des actifs stables. Parmi eux, les employés de la fonction publique ainsi que les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique sont les plus représentés (respectivement 18 % et 15 %

des emplois). Par conséquent, le salaire horaire moyen des actifs stables est plus faible que celui des navetteurs entrants.

Un revenu médian des ménages dans la moyenne métropolitaine

Les revenus disponibles des ménages, qui alimentent l'économie locale, constituent une autre source de richesse. À GPSEA, le

5 Près de 70 % de la richesse dégagée par les établissements publics proviennent des administrations publiques et de la santé

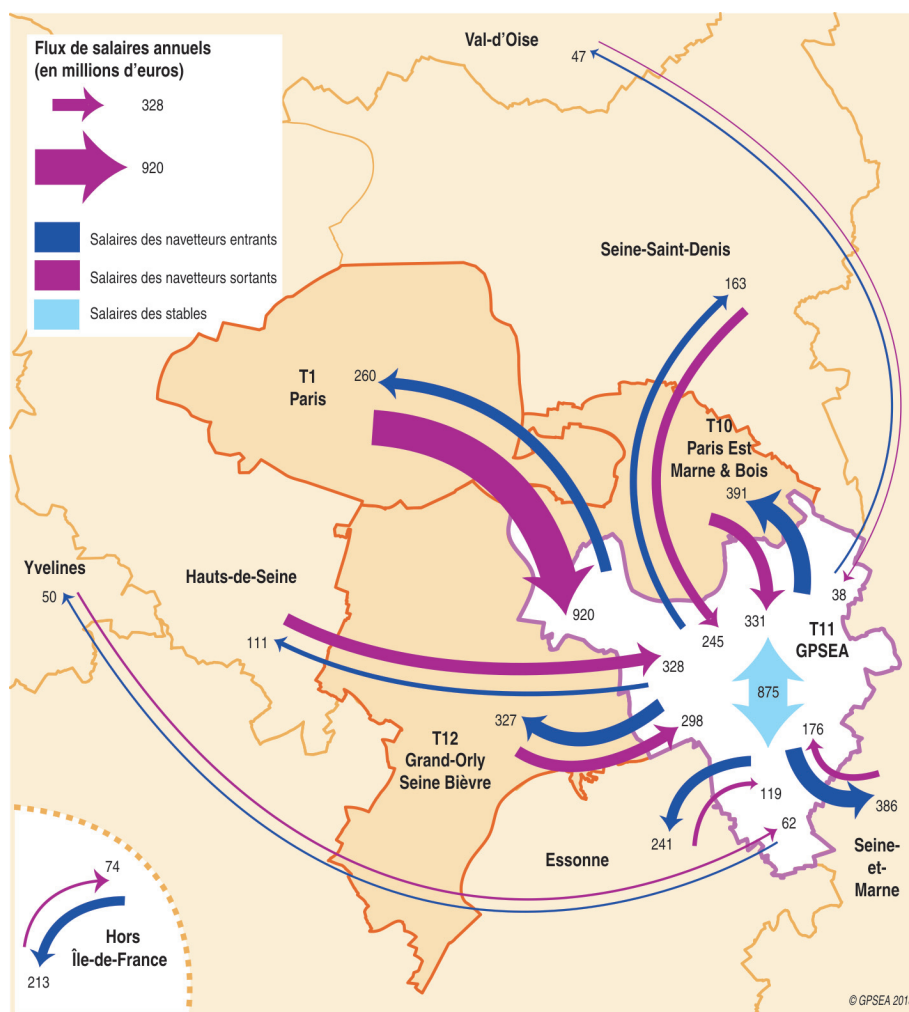
Répartition de la richesse dégagée par les établissements publics de la sphère présentielle selon le secteur (en %)

	GPSEA	Métropole du Grand Paris	Référentiel
Transports et entreposage	9	25	16
Administrations publiques	46	34	33
Enseignement	17	17	24
Activités pour la santé humaine	21	12	17
Autres (dont la Défense)	7	12	10
Total	100	100	100

Source : Insee, Fichier économique enrichi (FEE) 2014.

6 La masse salariale perçue par les actifs sortants est plus importante que celle perçue par les actifs entrants

Flux des masses salariales annuelles entre GPSEA et les autres territoires (franciliens et hors Île-de-France)

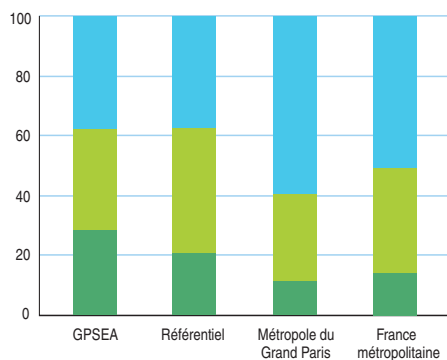


Lecture : les salaires annuels des actifs de GPSEA (T11) travaillant à Paris représentent 920 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs sortants). Inversement, les salaires des actifs parisiens venant travailler à GPSEA s'élèvent à 260 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs entrants).

Source : Insee, DADS 2014, fichier postes.

4 Près des deux tiers de la richesse de GPSEA créés par la sphère présentielle

Répartition de la richesse créée par sphère d'activité et type d'établissement (en %)



Source : Insee, Fichier économique enrichi (FEE) 2014.

revenu médian annuel par unité de consommation est de 21 277 € en 2014, proche de celui de la MGP (22 036 €), mais supérieur à celui des quatre villes du référentiel. Les revenus les plus faibles sont concentrés autour des communes urbanisées (17 534 € pour Bonneuil-sur-Marne par exemple), alors que les revenus les plus élevés se situent dans les communes plus rurales de l'est, pouvant atteindre jusqu'à 30 553 € à Marolles-en-Brie.

Du fait de la relative jeunesse de la population (moindre part de retraités), les salaires représentent, à GPSEA comme dans la MGP, 79 % des revenus disponibles des ménages, une proportion supérieure de dix points à celle du référentiel. Les revenus du patrimoine ne contribuent que pour une faible part au revenu disponible des ménages du territoire (8,6 % contre 14,3 % dans la MGP). Le système redistributif, incluant les prestations familiales, les minima sociaux et les prestations logement, joue par conséquent un rôle plus important au sein de GPSEA que dans la MGP, mais moindre que dans le référentiel. À GPSEA, les revenus des ménages dépendent de ces prestations à hauteur de 5,6 %. Les prestations familiales versées aux ménages sont plus élevées que dans la MGP du fait de l'importance des familles avec enfant(s) (2,47 personnes par ménage en moyenne à GPSEA contre 2,20 dans la MGP).

Une fiscalité surtout portée par les taxes versées par les ménages

Dans ce territoire à caractère résidentiel, la contribution des ménages dans les recettes fiscales est prépondérante : elle représente, à GPSEA comme dans le référentiel, 80 % de la richesse fiscale (68 % dans la MGP), les taxes versées par les entreprises implantées s'élevant à 20 % du fait d'un tissu productif peu développé dans certaines zones.

À GPSEA, le potentiel fiscal par habitant, indicateur permettant de faire abstraction des taux d'imposition propres à chaque collectivité locale, s'élève à 1 040 €. Ce montant est nettement supérieur à celui du référentiel

Une fiscalité particulière dans les territoires de la MGP

L'étude porte sur GPSEA, l'un des douze territoires de la MGP, créée au 1^{er} janvier 2016. Les données de référence de cette étude sont basées sur des périodes antérieures (2014 et 2015) à la date de création de GPSEA, c'est pourquoi il n'est pas possible de décrire de façon détaillée les mécanismes de la fiscalité. En effet, la collecte de taxes pesant sur les entreprises et les ménages a été modifiée. Dorénavant, les taxes sur les ménages sont perçues par les communes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) par les EPT et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par la MGP. Cette dernière perçoit d'autres taxes locales, mais aussi les dotations de l'État qu'elle va redistribuer aux communes et aux EPT selon des leviers complexes dont le circuit est en cours d'évolution. C'est pourquoi l'analyse portera essentiellement sur le « potentiel fiscal par habitant », qui est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait des taux d'imposition moyens nationaux pour chacune des taxes dont elle fixe les taux. Il permet les comparaisons entre les collectivités, au-delà de leur politique fiscale individuelle.

Pour comprendre

Pour rendre compte des spécificités de GPSEA, un référentiel a été construit en sélectionnant six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), choisis selon trois critères : un profil « dominante grande ville », une population minimale de 250 000 habitants et une part importante de la sphère présente dans l'emploi. GPSEA ne semble pas naturellement dégager de grandes spécificités au niveau régional, mais la comparaison avec des intercommunalités de province permet de mettre en lumière certaines de ses particularités. C'est pourquoi, selon les critères retenus, ce référentiel comprend deux territoires franciliens (Val Paris et Grand Paris Grand Est) et quatre autres territoires (agglomérations de Dijon, Nîmes, Perpignan et Tours). Les données sont issues du Fichier économique enrichi (FEE) 2014, du recensement de la population 2014, de la Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) 2014, des revenus localisés, sociaux et fiscaux (FiLoSoFi) 2014, du dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2015 et de la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Définitions

La **richesse dégagée** par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsque l'entreprise est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à sa valeur ajoutée. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements au prorata des masses salariales.

La **sphère présente** concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **sphère productive** concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les **stables** sont les actifs travaillant et résidant dans la même zone.

Les **masses salariales entrantes** correspondent aux salaires des actifs en emploi qui résident sur le territoire et travaillent en dehors. Les **masses salariales sortantes** sont les salaires des actifs en emploi qui travaillent sur le territoire et résident en dehors. Les **masses salariales stables** concernent les salaires des actifs en emploi résidant et travaillant dans le territoire.

(877 €), mais en deçà de celui de la MGP (1 598 €). Au sein du territoire, le potentiel fiscal oscille entre 794 € à Périgny-sur-Yerres, commune rurale dans

laquelle la part des taxes versées par les ménages atteint 92 %, et 1 642 € à Bonneuil-sur-Marne, commune plus urbaine. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Pancarte K., Roger S., « Plus de 121 milliards d'euros de salaires sont versés par les établissements implantés dans la métropole du Grand Paris », *Insee Analyses Île-de-France* n° 69, octobre 2017.
- Mallet É., Thioux E., « 15 600 emplois dans les principaux ports d'Île-de-France », *Insee Analyses Île-de-France* n° 65, septembre 2017.
- Lauro S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial », *Insee Analyses Île-de-France* n° 58, mars 2017.